Procédure VAE
Certifications professionnelles ESCT

La VAE - Validation des Acquis de l'Expérience vous permet de faire reconnaître les compétences que vous avez acquises auparavant sur le terrain ou dans le cadre de cursus de formation.

L'ESCT vous propose d'obtenir les certifications professionnelles suivantes avec le dispositif VAE :

Niveau 5 (BAC+2) – certification professionnelle inscrite au RNCP

- Chef de projet en rénovation énergétique
  Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les blocs de compétences manquant(s) avant la fin validité de la fiche RNCP ou 3 ans (vérifier renouvellement)

Niveau 6 (BAC+3) – certification professionnelle inscrite au RNCP

- Chargé d'affaires BTP (certification conçue et exclusivement délivrée par l'ESCT)
  Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les blocs de compétences manquant(s) avant la fin validité de la fiche RNCP ou 3 ans (vérifier renouvellement)

Niveau 7 (BAC+5) - certification professionnelle inscrite au RNCP

- Manager de projets BTP (certification conçue et exclusivement délivrée par l'ESCT)
  Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences. En cas de validation partielle de la certification, possibilité de repasser le ou les blocs de compétences manquant(s) avant la fin validité de la fiche RNCP ou 3 ans (vérifier renouvellement)

Prérequis

La VAE est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité et son statut (salarié, demandeur d'emploi, …). Pour bénéficier de la VAE des certifications professionnelles de l'ESCT, vous devrez justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans le secteur BTP et la fonction visée, et permettant l'acquisition de compétences directement **liées à la certification visée.**

Les expériences doivent avoir été réalisées dans le même domaine professionnel et tous les statuts sont acceptés : salarié, non salarié (profession libérale, artisan, commerçant), fonctionnaire, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, etc.

L'activité professionnelle peut avoir été pratiquée en France ou à l'étranger (au sein d'une entreprise française). Elle peut être actuelle ou révolue, continue ou discontinue, être ou avoir été réalisée à temps plein ou à temps partiel.

Dossier de faisabilité

Pour entrer en VAE, vous devrez d'abord compléter le dossier de demande de faisabilité qui vous est remis par l'ESCT en justifiant notamment de vos expériences et compétences professionnelles.

Épreuves de la VAE

En fonction de la certification que vous visez, vous devrez rédiger un dossier de recevabilité et soutenir oralement votre projet devant un jury VAE composé de 2 membres, professionnels du secteur de la construction.

DE LA RECEVABILITE A LA CERTIFICATION

Phase 1 : Demande d'inscription

L'ESCT vous envoie par mail après votre préinscription sur le site :

- le **livret 1** : dossier de faisabilité
- la **présentation des modalités** de la certification visée
- Les informations sur le déroulement de la VAE

Phase 2 : Faisabilité (Livret 1)

Vous complétez le dossier de faisabilité (livret 1) et vous nous le retournez. Votre projet sera analysé par le responsable VAE et un expert du domaine professionnel.

Vous recevez un avis dans un délai de 3 semaines sur la recevabilité de votre dossier.

Dans le cas où vous êtes éligible à la VAE, l'ESCT vous adresse :

- le devis et la convention de formation
- le Livret 2 : Dossier de recevabilité et sa notice
- le livret d'accueil candidat VAE incluant le règlement pédagogique
- le Référentiel de Certification (RC) et/ou le REAC/REV de la certification visée
- l'organisation d'un rdv pour un atelier individuel ou collectif d'information sur la construction du dossier de recevabilité

Phase 3 : Élaboration du dossier de recevabilité VAE Livret 2

Le candidat élabore son dossier à l'aide du dossier de recevabilité. Pour se faire, il peut bénéficier d'un accompagnement. L'accompagnement est une aide méthodologique individualisée permettant au candidat d'analyser ses activités pour les traduire en termes de compétences, de capacités, de connaissances, au regard du référentiel ou de la certification visé(e).

Cet accompagnement est individuel et personnalisé (échanges par téléphone, visio-conférence, mail…). La durée d'accompagnement est de 20 heures forfaitaires, réparties sur une durée contractuelle de 10 mois maximum.

Phase 4 : Examen du dossier et Jury VAE

Le candidat est convoqué devant un jury constitué de professionnels et s'entretient sur la nature et la qualité des expériences présentées dans le dossier. Cet entretien a pour objectif de conforter le jury VAE dans sa décision. Le dossier de recevabilité doit être adressé à l'ESCT 1 mois avant la date du jury VAE.

Nature des évaluations pour la délivrance du titre ou de la certification visé(e) :

1) validation sur dossier (dossier de recevabilité) : examen du dossier de validation du candidat
2) validation par entretien du candidat avec le jury VAE

Tarif :

- 5 940 € Net de taxes pour la démarche de VAE avec accompagnement, frais de jury inclus
- 4 500 € Net de taxes pour la démarche de VAE sans accompagnement, frais de jury inclus

.

Programme prévisionnel d'accompagnement VAE

Les principaux facteurs d'abandon dans la démarche VAE semblent être la durée et la difficulté de la procédure. Les prestations d'accompagnement ont donc un véritable rôle à jouer, afin d'obtenir des retombées positives sur les chances de réussite du candidat.

Ainsi, les prestations d'accompagnement facilitent l'obtention du/de la titre/certification en réduisant la complexité du travail attendu dans le dossier de preuve, ainsi que la durée du parcours VAE. Les rendez-vous successifs avec les accompagnateurs permettent de mieux mobiliser les candidats dans le travail de rédaction attendu (planning personnalisé établi au préalable avec le candidat).

<table>
<tr><th>Déroulé</th><th>Objectifs</th><th>Durée</th><th>Commentaire</th></tr>
<tr><td>L'entretien d'exploration du parcours</td><td>- Recueillir les éléments biographiques et la liste des expériences du candidat.
- Explication du référentiel de certification et des critères d'évaluation du jury.
- Rapprocher l'expérience, le référentiel de la certification visée et les compétences : sélectionner avec le candidat les éléments de son parcours (activités professionnelles et extra-professionnelles) qui sont en rapport direct avec la certification visée.
- Remise des fiches méthodologiques par bloc de compétences de la certification pour rédaction des expériences conformément aux attentes.</td><td>1 h</td><td>Ces temps sont indiqués de manière forfaitaire</td></tr>
<tr><td colspan="4">Les entretiens d'explicitation des activités suivant l'avancement</td></tr>
<tr><td colspan="4">- Aider à verbaliser, mettre en mots une action particulière. Il permet donc d'obtenir une information particulièrement fine sur la manière dont un individu a réalisé une tâche.
- Organiser et articuler les idées entre elles pour garantir la cohérence du dossier.
- Favoriser l'expression orale et écrite du candidat et l'auto-questionnement.
- Valoriser et analyser la prise d'initiative du candidat, démontrer son esprit critique.
- Entraîner le candidat à supprimer toute approximation, tout discours implicite.</td></tr>
<tr><td>Bloc 1 :
Bloc de compétence/CCP</td><td>Décrypter la terminologie
Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir</td><td>1h</td><td rowspan="5">Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne</td></tr>
<tr><td>Bloc 2 :
Bloc de compétence/CCP</td><td>Décrypter la terminologie
Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir</td><td>1h</td></tr>
<tr><td>Bloc 3 :
Bloc de compétence/CCP</td><td>Décrypter la terminologie
Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir</td><td>1h</td></tr>
<tr><td>Bloc 4 :
Bloc de compétence/CCP</td><td>Décrypter la terminologie
Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir</td><td>1h</td></tr>
<tr><td>Bloc 5 :
Bloc de compétence/CCP</td><td>Décrypter la terminologie
Détailler l'activité et orienter le candidat vers les preuves à fournir</td><td>1h</td></tr>
</table>

L'élaboration du dossier de recevabilité : **Le rassemblement et le choix des éléments de preuves**	- Mettre en évidence les connaissances que les formations suivies (en inter ou intra entreprise, en formation professionnelle continue, à la demande de son employeur, à son initiative personnelle, diplômantes ou non diplômantes...) lui ont permis d'acquérir. - Mettre en évidence en quoi les activités réalisées en milieu professionnel (salariées ou non salariées) sont signes de mobilisation d'aptitudes et de connaissances. - Montrer que les activités réalisées dans le cadre d'une activité personnelle (activités associatives uniquement avec attestation signée du président de l'association) ont été l'occasion d'apprentissages en autodidacte. - Constituer un glossaire des termes utilisés. Les preuves en appui de la présentation et de l'analyse de l'expérience : choix de celles qui révèlent des compétences les plus représentatives de la certification visée (rapport d'activités, projets, articles, revue de presse, organigramme, compte-rendu de réunion, lettre de mission, schéma d'un processus de fabrication, schéma méthodologique, etc.).	10h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondent à une évaluation moyenne
Entretien de relecture attentive et critique pour une amélioration des rédactions successives du candidat	- Apporter des recommandations de fond s'appuyant sur les grilles de lecture des jurys. - Apporter une aide à l'expression écrite des compétences : méthode de structuration des écrits, vérification de la logique entre faits et idées, etc... - Apporter des suggestions de corrections syntaxiques, de style, de vocabulaire, etc. - Apporter des suggestions pour documenter, illustrer, rendre plus attrayant le dossier, etc…	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondentà une évaluation moyenne
Préparation à la soutenance devant le jury	- Apporter des conseils méthodologiques à donner au candidat sur la structuration du support de la présentation orale. - S'entraîner à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier. - Préparer les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.	2h	Ces temps se déroulent en fonction de la demande du candidat et correspondentà une évaluation moyenne

GUIDE CANDIDAT VAE

La toute première étape d'une VAE consiste à bâtir votre projet professionnel : Évolution à moyen ou long terme, obtention d'une reconnaissance « officielle », …Prenez le temps de définir votre projet. C'est la clé de la réussite.

Après avoir fait le point sur vos compétences, vous devrez élaborer un dossier en deux temps (livret 1 et dossier de recevabilité) qu'il faudra ensuite défendre devant un jury.

Avant de vous lancer dans la démarche, estimez bien le temps à consacrer à la VAE (évalué à 8 mois, avec une moyenne de 100 heures de travail en autonomie).

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement

Vous êtes responsable de vos décisions et productions.

Votre accompagnement comporte notamment six étapes :

- **Une réflexion approfondie** permettant de restituer votre demande de certification dans votre projet professionnel et personnel.
- **Un retour sur votre parcours** : il vous est demandé de dresser un inventaire de vos expériences professionnelles salariées, non salariées et bénévoles. Vous choisissez avec l'accompagnateur celles qui sont les plus pertinentes par rapport au référentiel du titre visé.
- **Un entretien d'analyse descriptive de vos activités** : les questions de l'accompagnateur vous permettent de décrire et expliciter avec une précision suffisante le contexte de vos activités et des procédures que vous avez mises en œuvre.
- **Une assistance à la description écrite de vos activités** : vous devez présenter par écrit dans votre dossier les activités que vous avez décrites oralement. À ce stade, les questions et les remarques de l'accompagnateur vous permettent d'atteindre le degré de précision attendu par le jury de validation*. Cette étape peut aussi s'effectuer à distance (courriel, etc.).
- **Une préparation de votre entretien avec le jury** : l'accompagnateur vous expose clairement le déroulement du jury et le type de questions qui pourront vous être posées au regard de votre expérience. Il vous prépare à la présentation orale et au de développement de certains points de votre expérience.

L'accompagnement

Le rôle de l'accompagnateur VAE est :

- Écouter, aider à formuler, fournir des indices et des repères, indiquer les obstacles éventuels, ne pas juger.
- Aider à la rédaction du mémoire.
- Aider à la reconstitution et à la reconnaissance de vos acquis de votre expérience propre au sein de l'entreprise ou de l'organisation
- Aider à constituer et rassembler les preuves qui seront présentées au jury.

Conseils méthodologiques pour la soutenance

Avant l'entretien

- Relire soigneusement et s'imprégner de la présentation des modalités VAE du titre ou de la certification visé(e).
- Noter les points du dossier qui semblent fragiles et préparer leur développement, avec précisions et ajout de preuves supplémentaires.
- Élargir la réflexion sur le métier, ses conditions d'exercice, le secteur professionnel.
- S'entraîner, si possible devant un public (entourage familial, amical, professionnel), à la présentation orale et à l'argumentation des éléments constitutifs du dossier.

Pendant l'entretien

- Ne pas hésiter à faire préciser ou reformuler les questions si nécessaire ;
- Être rigoureux et attentif aux questions du jury pour être sûr de ne pas répondre à côté ;
- Rester honnête dans les réponses apportées ;
- Utiliser un vocabulaire professionnel précis pour avoir plus d'assurance et donner de la pertinence à vos propos ;
- Être concis et efficace : éviter les détails inutiles
- Respecter le temps limité qui est indiqué : un entretien dure en moyenne 45 minutes (cette durée varie selon la certification).

Le jour J, vous ne devez pas oublier

- Votre convocation,
- Votre pièce d'identité,
- Votre dossier de recevabilité et sa présentation synthétique éventuelle
- D'être ponctuel et avoir une présentation soignée : l'image est également importante.

Questionnaire de satisfaction et réclamation

Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis à la fin de la VAE afin d'assurer une amélioration continue de notre prestation.

Pour toute remarque ou réclamation, nous vous invitons à utiliser ce formulaire :
https://satisfaction-formation.typeform.com/to/Fr2ydzHX